

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Arrondissement de Cherbourg  
Canton des Pieux

-----  
**COMMUNE DE PIERREVILLE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 JUILLET**

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2022
- ✓ Présentation par le Cabinet BOISROUX de l'avant-projet concernant l'extension du groupe scolaire,
- ✓ Demande(s) de subvention(s) par les associations communales,
- ✓ Affaires et questions diverses.



**En exercice :** 15                      **Présents :** 12                      **Votants :** 14

L'an deux mil vingt-deux, **le dix-neuf juillet à 19 heures** le Conseil Municipal de la commune de Pierreville s'est réuni à la mairie de Pierreville sous la présidence de Monsieur Thierry LEMONNIER, Maire.

**Étaient présents :** MM. Thierry LEMONNIER, Philippe CLERMONT, Mme Bernadette MARTIN, MM. Jean-Paul LE BOISSELIER, David CASTELEIN, Mme Laurie ROULLAND, Mme Christine HOCHET, M. Lionel CAUCHEBRAIS, Mme Mélanie BESSIN, M. Xavier COTTEBRUNE, Mme Nadia NOEL

Excusé(s) : M. Pierrick SORIN qui a donné pouvoir à Mme Nadia NOEL, M. Sylvain BULGARELLI qui a donné pouvoir à M. Thierry LEMONNIER, Mme Emilie LELERRE qui a donné pouvoir à M. David CASTELEIN

Absent : M. Yves SIMON

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Désigné en application de l'article L.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

M. Lionel CAUCHEBRAIS été nommé secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2022**

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

**PRESENTATION PAR LE CABINET BOISROUX DE L'AVANT-PROJET RELATIF A L'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE**

-L'esquisse de l'avant-projet est validé.

-Le Conseil Municipal demande l'étude du projet avec des toits plats pour réduire les coûts.

-Le cabinet Boisroux va transmettre des propositions de réduction des coûts, en supprimant éventuellement une salle.

-Une seconde présentation sera réalisée courant septembre par le cabinet Boisroux pour présenter les modifications apportées.

---

## **DELIBERATION N° 2022-24 PORTANT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS PAR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES**

---

Exposé :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions provenant de l'APE du RPI et de l'US PSG ; ces associations ont transmis leurs bilans financiers ou budgets prévisionnels et sollicitent une subvention de fonctionnement de la commune de Pierreville.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Monsieur Philippe CLERMONT ne prend pas part au vote concernant l'attribution d'une subvention à EVIDANSE.

- Décide de verser les subventions de fonctionnement suivantes :
- APE du RPI : 200 €
- US PSG : 200 €
- EVIDANSE : 200 €
- Autorise M. le Maire ou son représentant à passer les écritures comptables nécessaires aux versements de ces subventions.

### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

-M. le Maire annonce que le locataire du logement au-dessus de la mairie a quitté le logement et a remis les clés à l'huissier de justice. L'état des lieux se tiendra le 25 juillet 2022.

-Le logement de la mairie sera disponible à la location à partir du 01/09/2022, suite à une annonce passée via les moyens de communication de la commune (Citykomi, Facebook, et site internet).

-Une réunion de la commission logement est planifiée le 23 août 2022, à 19H.

-Une réunion de la commission travaux est prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2022, à 18H30.

-Suite aux inondations survenues au Hameau Es Marions, la Communauté d'Agglomération du Cotentin demande une étude des risques d'inondations de la zone.

-Un point est fait sur l'avancement des travaux d'isolation des logements communaux. La commune exprime son mécontentement concernant l'entreprise LEFER, qui n'assume pas son rôle de coordinateur avec ses entreprises sous-traitantes. Des malfaçons ont également été constatées.